PROJET

L'application JUMELAGE : Une initiative destinée à faire exploiter simultanément deux projets inédits exposés dans ce document de 17 pages y compris celle-ci qui est la page de garde

----

PROJET 1 (10 pages)

L'application MonCarburant : Une initiative inédite
à exploiter au détriment des cartes carburant
pour profiter aux populations de nombre de pays
notamment en Afrique
Le cas du Cameroun

PROJET 2 (06 pages)

L'application SAB : Une initiative inédite
susceptible d'être exploitée au profit
des populations de nombre de pays
notamment en Afrique
Le cas du Cameroun

Préambule :

L'application JUMELAGE permettra de créer des comptes du même nom (les comptes JUMELAGE) qui donneront aux souscripteurs de cette application, la possibilité de bénéficier, sans aucune exception, des services qu'offrent les applications MonCarburant et SAB (cf. les projets 1 et 2).

Au demeurant, il apparaît que l'exploitation de l'application JUMELAGE sera plus rentable que celle qui consistera à exploiter séparément les applications MonCarburant et SAB.

PROJET 1

L'application MonCarburant : Une initiative inédite à exploiter au détriment des cartes carburant pour profiter aux populations de nombre de pays notamment en Afrique

----

Le cas du Cameroun

Préambule :

Le présent projet est en soi susceptible d'être exploité dans beaucoup de pays en Afrique et ailleurs, non sans devoir tout d'abord l'adapter au contexte de tout pays où son exploitation paraîtra nécessaire. Sur ce, pour une compréhension facile de ce projet, il est à retenir qu'au Cameroun, le gaz domestique (1) est commercialisé grâce à l'utilisation des bouteilles, surtout dans les stations-service ; et que, benskin (2) et benskineur (3), sont des noms donnés respectivement aux motos-taxis et à leurs conducteurs.

Contenu :

1 - Présentation

1 - 1 Objectif

A défaut d'être multiplateforme, l'application **MonCarburant** sera mobile et très sécurisée. En tout cas, elle permettra grosso modo aux entreprises et personnes physiques majeures de créer des comptes, du même nom que l'application, comptes qu'elles devront ensuite provisionner, afin qu'elles puissent, sans argent liquide, voire sans aucune carte de paiement (parlant en l'occurrence des cartes carburant), acheter des produits en vente dans les stations-service : pétrole, essence, gaz domestique (1), huile moteur, etc., y compris la possibilité de payer plusieurs services (lavage des véhicules, aspirateur ou air pour les pneus), dans n'importe quelle ville, ou localité du Cameroun où sera établi un réseau de stations-service en vue de l'exploitation du projet.

2 - 1 Les caractéristiques

Aucun compte **MonCarburant** ne pourra être utilisé pour des retraits d'argent. En clair, chaque personne physique ou morale qui créera un compte **MonCarburant**, aura la possibilité de s'en servir, soit pour des achats dans les stations-service et dans certains commerces où les bouteilles de gaz domestique (1) sont également vendues, soit pour faire au profit des parents, amis, etc., des transferts certes d'argent, mais qui en fin de compte deviendront des bons. Des bons d'essence, de gaz domestique (1), des huiles moteur, etc. En un mot, ceux à qui seront envoyés les bons en profiteront, chacun, selon ses besoins ; sauf qu'ils ne pourront nullement s'en servir pour des retraits d'argent.

Pour illustrer, dans une certaine mesure, ce qui précède, on peut s'appuyer sur quatre (04) cas s'inscrivant dans le cadre de la réalisation du projet sur toute l'étendue du Cameroun :

- Le cas d'une femme qui, cuisinant à Garoua, sera surprise de l'épuisement de sa bouteille de gaz domestique (1), et qui, à court d'argent, aura la présence d'esprit de lancer un **S.O.S.** à l'une de ses sœurs à Yaoundé, en lui téléphonant ou en lui envoyant un SMS en vue de recevoir d'elle, un transfert d'argent ou plutôt un bon qui sera salutaire ;
- Le cas d'un automobiliste à Bafoussam, qui en panne de carburant et à court d'argent, demandera à un ami résidant dans la même ville ou dans n'importe quelle autre, bien entendu au Cameroun, de courir à son secours en lui prêtant un bon, à défaut de pouvoir le lui offrir gracieusement ;
- Le cas d'une jeune mariée qui recevra des bons de gaz domestique (1), à titre de cadeaux de mariage ;
- Le cas de quelqu'un qui après une distinction (par exemple une médaille), se décidera de donner une fête et qui par là même recevra une pluie de bons, etc.

La plupart des stations-service au Cameroun étant dotées de boutiques, tous ceux qui recevront les bons évoqués plus haut, pourront les mettre à profit dans ces boutiques. Sur ce, les femmes y achèteront des pâtes alimentaires, du savon, des conserves, etc. Les hommes quant à eux préféreront probablement très souvent y acheter certaines boissons. En prenant tant soit peu en considération les cas mis en évidence pour illustrer dans une certaine mesure l'intérêt de la réalisation du projet, il apparaît que l'application **MonCarburant** sera propre à cultiver les valeurs d'entente, de solidarité et de générosité. Elle participera d'un jeu qui sera très célèbre, d'autant que les participants seront tous, en fin de compte des gagnants. Aussi peut-on dire que nombre de tontines, parlant précisément des tontines africaines, seront créées en fonction de cette plateforme, par des groupes de femmes, de propriétaires de taxis et de benskins (2), etc. Par ailleurs, il y a lieu de souligner que les caractéristiques de ladite application, ainsi que ses fonctionnalités, feront d'elle, une plateforme incontestablement inédite. Sur la même lancée, il est important de retenir que chaque compte qui sera crée à la faveur de cette plateforme fonctionnera sur la base de deux (02) sous-comptes : Le sous-compte **courant**, et le sous-compte **programmation**.

Le sous-compte **courant** est celui qui devra être provisionné en vue à titre de rappel de pouvoir non seulement envoyer aux proches, amis et connaissances, des bons d'essence, de pétrole, de gaz domestique (1), etc., mais aussi d'acheter, au Cameroun, lesdits produits, sans argent liquide, et même sans carte de paiement, allusion faite notamment aux cartes carburant. D'ailleurs, il y a lieu d'avoir à l'esprit que l'utilisation des cartes carburant va de pair avec un certain nombre d'inconvénients. La preuve, au moment de les utiliser, on s'aperçoit parfois, soit qu'on les a oubliées quelque part, soit qu'on les a perdues, abstraction faite ici,

entre autres, de ce qu'elles sont très encombrantes lorsqu'on en a par-devers soi plusieurs types : une carte carburant, une carte bancaire, une carte professionnelle, etc.

Grâce à la programmation informatique, le sous-compte **programmation** permettra à n'importe quel utilisateur de l'application, d'éviter les abus en limitant à sa convenance ses consommations et corollairement ses dépenses, pendant des périodes qu'il fixera, toujours à sa convenance, de temps en temps.

2 - Fonctionnement

1 - 2 Disposition pratique

Afin de pouvoir profiter d'un compte **MonCarburant**, il faudra bien entendu tout d'abord le provisionner, c'est-à-dire provisionner au moins l'un de ses deux (02) sous-comptes. Pour le faire, il sera possible de se passer des services d'Orange money et de MTN mobile money. Dans ce cas, chaque souscripteur de l'application aura à verser par moments de l'argent à des agents qu'on rencontrera en principe dans chaque station-service qui fera partie du réseau de l'entreprise (fort probablement une compagnie pétrolière) qui exploitera le projet. Dans tous les cas, des appareils qui serviront à provisionner les comptes, seront mis à la disposition des agents dont il est question. Les sommes qu'on collectera seront sans relâche versées à une banque, en vue de la bonne marche de la présente initiative.

2 - 2 Comment utiliser un sous-compte courant ?

Tout souscripteur de l'application qui accèdera à son sous-compte **courant**, devra, pour s'en servir, opérer préalablement un choix entre deux éventualités : celle d'un transfert d'argent, c'est-à-dire un transfert de bon, ou bien celle d'un paiement.

L'option **« paiement »** donnera à chaque utilisateur de l'application, la possibilité d'acheter du carburant, des huiles moteur, etc., dans n'importe quelle station-service qui sera agréée par l'entreprise qui exploitera le présent projet. Toute personne - un client - en panne de carburant devra, pour s'en procurer, se rendre à une station-service. Après paiement bien entendu à la faveur de son compte **MonCarburant**, le client recevra d'un agent, un reçu qui lui permettra d'être servi.

L'option **« transfert »** permettra en effet d'envoyer des bons à des parents, amis, etc. Pour le faire, chaque expéditeur devra en principe taper le numéro de téléphone du bénéficiaire. Ensuite, il indiquera le montant à transférer, et entrera son mot de passe, avant d'appuyer ou de cliquer sur « OK », pour valider l'envoi.

3 - 2 Comment profiter d'un sous-compte programmation ?

Ce sous-compte sera tout aussi très utile, d'autant qu'à titre de rappel, il permettra à n'importe quel utilisateur d'un compte **MonCarburant** de limiter de temps en temps, à sa convenance, ses consommations ou pour mieux dire ses dépenses, grâce à la programmation informatique. Exemple : Un souscripteur donné de l'application pourra décider de se procurer quotidiennement au maximum 15 litres d'essence pour son véhicule. Cette consommation valant plus ou moins 10.000FCFA, le souscripteur n'aura pas de difficulté à mettre en vigueur automatiquement ce montant, grâce à la programmation informatique. Il ne lui sera donc pas possible de dépenser plus de 10.000FCFA en un jour, quant à l'achat du carburant de son véhicule. Corollairement, il aura à provisionner son sous-compte **programmation** de 300.000FCFA, au cas où sa

décision serait prise pour une période de 30 jours, période devant également être mise en vigueur automatiquement.

Tout souscripteur de l'application profitera à sa convenance de son sous-compte **programmation**. En effet, il pourra concevoir et mettre sans cesse en vigueur des programmes à la faveur de ce sous-compte. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'à l'expiration d'un programme quelconque, l'utilisateur de l'application qui l'aura mis en vigueur aura la possibilité de profiter d'un autre, c'est-à-dire un programme qui sera identique ou non à celui qui aura expiré. Il est important de relever que tout souscripteur de l'application qui entendra faire des achats et/ou des transferts, en tablant sur son sous-compte **programmation**, devra tout d'abord transférer de l'argent, de ce sous-compte dans celui qui en sera plus ou moins le pendant, c'est-à-dire son sous-compte **courant** qui sera destiné à lui permettre de faire les achats et de mener les opérations de transfert de bons. Il ne sera pas indispensable de saisir un code pour faire le transfert envisagé, car la somme à prélever aura auparavant été mise en vigueur…

3 - Les remarques

1- 3 Les remarques proprement dites

Grâce au fonctionnement de leurs sous-comptes **programmation**, les comptes **MonCarburant** seront compatibles avec les tontines qui seront très probablement créées en fonction desdits comptes, non seulement par des groupes de femmes dans les quartiers, les marchés, les bureaux, etc., mais aussi par exemple par d'innombrables propriétaires de taxis. S'agissant ici des tontines appelées tontines africaines, il convient de dire qu'elles présentent naturellement certaines caractéristiques : Elles se tiennent, selon les cas, quotidiennement, hebdomadairement, etc. Pour cotiser, chaque membre verse en principe une même somme que tous les autres. Après chaque séance, le montant des cotisations revient généralement à un seul cotisant ou bénéficiaire, qu'on désigne dans la plupart des cas par tirage au sort.

Les tontines auxquelles adhèreront des milliers de propriétaires de taxis et/ou de benskins (2), aideront à mettre ces derniers à l'abri du manque de carburant. En effet, après chaque séance de tontine, le bénéficiaire, grâce à l'argent qu'il percevra, pourra provisionner le sous-compte **programmation** de son compte **MonCarburant**. En provisionnant ce sous-compte de 135.000FCFA, le propriétaire d'un benskin (2) qui consomme plus ou moins 1.500FCFA de carburant chaque jour, parviendra ainsi à se dispenser des frais de carburant pendant 90 jours (trois mois). En faisant en sorte qu'il soit possible de provisionner au compte-gouttes les sous-comptes **programmation**, avant et pendant l'exécution des programmes, on contribuera ainsi à détourner les souscripteurs de l'application **MonCarburant** du carburant frelaté qui abîme les moteurs des véhicules, lesquels, par voie de conséquence, polluent l'atmosphère.

Les tontines dont seront membres les femmes, dans les quartiers, marchés et bureaux, aideront surtout quant à elles, à mettre ces dernières à l'abri du manque de gaz domestique (1). Les techniques d'extraction du gaz naturel étant plus ou moins complexes, coûteuses, et polluantes selon la nature des gisements, il y a lieu de souligner par exemple que le biogaz ne pouvant vraisemblablement être suffisamment produit partout dans le monde, l'utilisation du gaz domestique (1) est assurément un pis-aller. Quoi qu'il en soit, l'utilisation de ce gaz freine tant soit peu, au Cameroun, un pays du bassin du Congo (le deuxième « poumon vert » de la planète), la déforestation que favorisent d'innombrables ménagères qui constamment ou de temps à autre, se servent du bois ou de son charbon, pour cuisiner. A noter qu'il serait absurde de se résigner à laisser un mal s'ajouter à un autre produisant bien entendu les mêmes effets, mais paraissant très difficile à combattre.

L'application **MonCarburant** donnera aux propriétaires de taxis et/ou de benskins (2), la possibilité d'avoir le suivi automatique des consommations en carburant de leurs taxis ou benskins (2). Ils connaîtront, grâce à cette application, la quantité et le montant des achats que feront leurs employés, les jours, heures et lieux desdits achats. L'application **MonCarburant** jouera au mieux le rôle des compteurs kilométriques qui de nos jours servent parfois à évaluer la quantité de carburant que les employés utilisent. En un mot, l'irrégularité de passage en station d'un taximan ou d'un benskineur (3) pourra être révélatrice de son penchant à l'utilisation des carburants frelatés.

Pour éviter des mésententes, chaque propriétaire de taxi ou de benskin (2), devra personnellement se charger de la gestion du sous-compte **programmation** de son compte **MonCarburant** qu'il mettra à la disposition de son employé. Aussi devra-t-il (le propriétaire) être seul à connaître le code qu'il créera lui-même, en vue de la gestion du sous-compte dont il est question. A noter qu'il pourra changer ledit code, chaque fois que cela lui paraîtra nécessaire. Par ailleurs, il convient de dire qu'il sera possible d'associer les comptes **MonCarburant**, entre autres, aux comptes bancaires, afin de pouvoir obtenir des prêts de carburant.

On pourra faire en sorte que tout souscripteur de l'application **MonCarburant** soit à même de « diviser » son sous-compte **programmation** en deux, afin que l'une des « divisions » qu'il obtiendra, soit destinée aux dépôts à terme. Le taux d'intérêt de chaque dépôt devra dépendre naturellement de sa durée (Exemple : 2 mois, 3 mois, 6 mois, etc.).

Le projet **MonCarburant** est susceptible d'être exploité non seulement dans les pays comme le Cameroun où les carburants frelatés sont vendus, mais presque partout, d'autant que l'application du même nom sera digne de concurrencer n'importe où les cartes carburant. A titre de rappel, on peut dire tout d'abord, que cette application permettra à chacun de ses souscripteurs, de mettre en vigueur des programmes qu'il concevra **personnellement** en termes de montants, de zones géographiques, de périodes, etc. Ensuite, il est important de relever qu'à l'expiration d'un programme quelconque, le souscripteur qui l'aura mis en vigueur aura la possibilité d'en créer un autre pouvant être **identique** ou **non** au précédent. Toujours à titre de rappel, il convient de dire que l'utilisation des cartes n'étant pas intégrée au fonctionnement de l'application **MonCarburant**, les souscripteurs de cette plateforme seront à l'abri d'un certain nombre d'inconvénients dont pâtissent chaque jour, dans le monde, des milliers de titulaires des cartes carburant. En clair, au moment de les utiliser, il arrive parfois qu'on s'aperçoive, soit qu'on les a perdues, soit qu'on les a oubliées quelque part, ou même qu'elles ont été accidentellement endommagées.

En faisant en sorte que les sous-comptes **programmation** puissent être provisionnés au compte-gouttes, avant et pendant l'exécution des programmes (se référer au $2^{\text{ème}}$ paragraphe des remarques), les souscripteurs de l'application **MonCarburant** pourront par là même ne faire aucun cas des tontines ici concernées certes très en vue mais qui mettent au supplice ceux de leurs membres qui en bénéficient tardivement. Quoi qu'il en soit, il arrivera que des bénéficiaires de tontines (africaines) qui auront été créées en marge de l'objectif du projet songent à provisionner un tant soit peu leurs sous-comptes **programmation**. Un autre moyen de parvenir à provisionner sans peine ces sous-comptes, consistera à mettre à profit les bons qu'on recevra, en grand nombre, à l'occasion de certains événements. En vue d'utiliser à bon escient lesdits bons, c'est-à-dire pour faire en sorte qu'ils ne soient point encombrants, chaque souscripteur de l'application aura la possibilité d'en transférer un certain nombre dans la « division » de son sous-compte **programmation** qui sera destinée aux dépôts à terme. A noter que les dépôts en question feront exceptionnellement l'objet

des retraits d'argent ; et que leurs taux d'intérêt ne devront pas, à juste titre, concurrencer ceux des institutions telles que les banques.

En faisant de telle sorte que l'application **MonCarburant** soit multiplateforme, elle se prêtera à l'utilisation, entre autres, des cartes, et offrira ainsi à ses souscripteurs, plusieurs moyens de paiement. Dans cette optique, il devra être construit dans chaque station-service où il sera possible de faire des achats à la faveur de l'application **MonCarburant**, une salle plus ou moins multimédia. Dans cette salle, seront installés des ordinateurs, ainsi que des terminaux de paiement dont se serviront les titulaires des cartes carburant. Dans la même salle, tout client n'ayant pas de carte carburant, pour une raison quelconque, pourra payer ses achats en ayant recours soit à son téléphone portable (de préférence un smartphone), soit à un ordinateur connecté à Internet qui sera mis à cet effet à sa disposition. Dans l'un ou l'autre cas, dès que le client accèdera à l'application, il n'aura qu'à se laisser guider pour effectuer son paiement. Après ledit paiement, un agent qui sera chargé d'assister, le cas échéant, le client, lui délivrera, au besoin, un reçu qui lui permettra d'être servi.

Pour tout dire, dans la perspective de l'utilisation des cartes, chaque souscripteur de l'application **MonCarburant** aura la possibilité de se servir :

- Soit d'un terminal de paiement ;
- Soit de son téléphone portable ;
- Ou d'un ordinateur

N'ayant jamais été prouvé qu'un téléphone portable qu'utilisait son propriétaire avait provoqué l'explosion d'une station-service, ce qui se rapporte à quelques études qui révèlent que la structure de l'essence (ou du diésel) est imperméable à toute chaleur que peut provoquer un champ électromagnétique, on devra tout de même faire grand cas de la construction des salles à l'intérieur desquelles les clients feront leurs paiements, dans le cadre de l'exploitation du projet en fonction ou non de l'utilisation des cartes.

En tenant compte ou non de l'utilisation des cartes, on peut dire que l'application **MonCarburant** offrira à ses souscripteurs, par rapport au statu quo, beaucoup d'avantages consignés dans le présent document et dont il est difficile de parler succinctement.

Il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer que ce projet concerne tous les types de carburant, y compris les recharges, parlant de l'utilisation des bornes qui certes n'est pas encore envisagée au Cameroun. D'un autre point de vue, il y a lieu de relever que la présente initiative peut être réalisée, soit par une compagnie pétrolière, soit par une entreprise quelconque, allusion concernant également le Cameroun, au travers par exemple des Communautés Urbaines de Yaoundé et Douala (**CUY** et **CUD**) qui, le cas échéant, bénéficieront d'une source de fonds supplémentaire et permanente. Pour étayer cela, il est à coup sûr nécessaire de dire que la rentabilité du projet ne peut être remise en cause, compte tenu de ce que, selon les statistiques, le parc automobile du Cameroun est d'à peu près 1,3 million de voitures ; et que le nombre de benskins (2) s'élève à 350.000. En un mot, ces chiffres s'élevant à 1,650 million, on peut faire des supputations sur la base d'une clientèle quotidienne de 1,150 million d'automobilistes dont les véhicules consommeront globalement chaque jour, 69.000 hectolitres (6,9 millions de litres) de carburant, à raison d'une consommation moyenne de 6 litres de carburant. Sur ce, en majorant le prix du litre de carburant de 5 FCFA seulement, on obtiendra 34,5 millions de FCFA, chaque jour. Comme suite logique, l'entreprise qui exploitera le projet « engrangera » 1,035 milliard de FCFA chaque mois, en ce qui concerne les mois de 30

jours ; et 1,069 milliard de FCFA, pour ce qui est des mois de 31 jours. On pourra réviser ces chiffres, pour les porter à la baisse ou à la hausse, en décidant de majorer d'un montant différent de 5FCFA, le prix du litre de carburant.

En prenant en considération ce qui précède, il apparaît que la rentabilité du présent projet sera très satisfaisante dans le cas des pays en Afrique où le nombre de voitures est très élevé, par exemple l'Afrique du Sud qui, selon NationMaster, une base de données statistiques qui a son siège en Australie, compte environ 13.570.300 véhicules à moteur ; et le Nigéria qui, suivant le rapport du journal Vanguard, compte plus ou moins 13 millions de voitures.

2 - 3 L'originalité du projet et de l'application

Pour mettre en évidence l'originalité du présent projet et corollairement celle de l'application **MonCarburant**, il suffit de faire valoir quelques arguments qui reposent sur le canevas ci-après :

1) La nouveauté ;
2) L'indifférence latente du public… ;
3) La spécificité grosso modo du fonctionnement de l'application **MonCarburant**

N'étant point nécessaire de s'attarder à la nouveauté du projet qui est incontestable, une telle initiative n'ayant été envisagée auparavant, allusion faite ainsi à ce qu'il n'existe pas jusqu'à présent une application destinée à donner à ses souscripteurs la possibilité de faire des achats dans les stations-service et d'envoyer des bons aux parents, amis, etc., en se servant de leurs téléphones portables, on dirait en ce qui concerne le public…, qu'il s'agit là, en filigrane, d'un travail se rapportant à la créativité et qu'on qualifierait, en matière de Propriété Intellectuelle, d'**activité inventive**. En un mot, ce travail a été nécessaire non seulement pour arracher le voile sur l'indifférence du public à plusieurs inconvénients inhérents à l'utilisation des cartes carburant, mais également à l'effet de concevoir la présente initiative.

Le fonctionnement de l'application **MonCarburant**, comme décrit dans ce document, répond à l'objectif du projet s'inscrivant dans le cadre d'une gestion sage et très avantageuse des stations-service. Outre cela, la construction des salles « multimédias » étant prévue pour la réalisation du projet, on peut affirmer à bon titre que l'application **MonCarburant** sera sans conteste inédite.

3 - 3 Pourquoi choisir l'application ?

1) Toute application étant immatérielle, il va sans dire qu'aucun souscripteur de l'application **MonCarburant** ne risquera ni de la « perdre », ni de « l'oublier » quelque part, allusion faite aux cartes carburant.
2) L'application **MonCarburant** se prêtera à trois (03) moyens de paiement dont profiteront ses souscripteurs qui en un mot pourront se servir, soit de leurs téléphones portables, soit des ordinateurs, ou des terminaux de paiement.
3) A la faveur de la pluralité de moyens de paiement dont bénéficieront les souscripteurs de l'application **MonCarburant**, personne parmi lesdits souscripteurs ne sera aucunement astreint à garder par-devers lui une carte (en l'occurrence une carte carburant), afin de pouvoir payer des services et/ou se procurer du carburant, dans des stations-service.

4) Grâce à la pluralité de moyens de paiement qui caractérisera l'application **MonCarburant**, tout souscripteur de cette plateforme pourra s'en servir à l'improviste, c'est-à-dire que dans un contexte où le souscripteur sera dépourvu de son téléphone mobile et de sa carte carburant **MonCarburant**, il aura en dépit de cela, la possibilité d'éviter l'impasse en ayant recours à un ordinateur, dans la salle « multimédia » d'une station-service.

4 - Bon à savoir

Il n'est peut-être pas superflu de souligner d'ores et déjà, au travers de ce document, que l'exploitation du présent projet certes sur toute l'étendue du Cameroun, est cédée gracieusement et volontiers à la **CUY** et la **CUD**. Au cas où elles (la **CUY** et la **CUD**) accepteraient cette offre, elles ainsi que les Communes d'Arrondissement de Yaoundé (**CAY**) et celles de Douala (**CAD**), en tireront profit de **43%,** en conformité avec le barème présenté ci-après, lequel tient compte d'autres institutions parmi lesquelles une **Caisse de Prévoyance pour les Sinistres et les Grèves.**

1	CUY & CUD	25%
2	CAY & CAD	15%
3	Les Communautés Urbaines de Garoua, Bafoussam, etc.	20%
4	La Bourse de la Charité	7%
5	La Caisse de Prévoyance pour les Sinistres et les Grèves	5%
6	La Bourse de la Santé	4%
7	La Caisse de Promotion du Savoir	3%
8	La Caisse de Promotion de la Culture	3%
9	Le Toit Ancestral	7%
10	La Soirée des Awards	1%
11	Autres	10%

Il est à noter que quelques chiffres du tableau ci-dessus pourraient être modifiés. Qu'à cela ne tienne, on peut retenir, bien sûr à titre indicatif, qu'après un mois « d'engrangement » de recettes qui s'élèveront par exemple à 1 milliard de FCFA, la **CUY** et la **CUD** auxquelles seront alloués **25%** de cette somme, percevront par là même chacune,125 millions de FCFA devant bien entendu être utilisés au profit des populations.

Quant aux Communes d'Arrondissement de Yaoundé et celles de Douala (**CAY** et **CAD**), il leur sera octroyé, dans leur ensemble, au prorata de **15%**, 150 millions de FCFA. Les Communautés Urbaines de Garoua, Bafoussam, etc., recevront, en proportion de **20%**, 200 millions de FCFA.

Pour **7%,** la **Bourse de la Charité**, institution que devrait diriger le Ministère des Affaires sociales, sera en droit de réclamer 70 millions de FCFA. Destinée à accourir au secours des aveugles et invalides, cette institution parviendra, faute d'opter pour une autre solution, à répartir l'argent qu'elle percevra entre 2.000 personnes environ qui s'y inscriront (soit théoriquement à peu près 200 personnes dans chaque région du Cameroun), afin que chacune d'entre elles perçoive plus ou moins 35.000FCFA. En dépit de la modicité de cette somme, il devra être envisagé de la réduire tant soit peu, afin de tenir également compte tout au moins de l'amélioration de la santé des prisonniers.

Pour **5%** des recettes devant être partagées, le compte de la **Caisse de Prévoyance pour les Sinistres et les Grèves** (**CPSG**), institution digne d'être placée sous la tutelle du Ministère de l'Administration territoriale, sera

provisionné de 50 millions de FCFA. Après un an, la **CPSG** « engrangera » 600 millions de FCFA, somme qui pourra tout ou partie être mise à profit en cas de sinistre, ou pour apaiser une grève.

Il sera versé à raison de **4%**, 40 millions de FCFA au compte de la **Bourse de la Santé**, une institution qui sera digne d'être administrée par le Ministère de la Santé publique. On amassera au fil des mois d'autres sommes, afin que cette institution puisse contribuer au mieux à l'amélioration de l'offre sanitaire. Sur ce, elle parviendra à faire réaliser des projets plus ou moins d'envergure, à l'instar de la digitalisation progressive des hôpitaux. Parmi les avantages de cette digitalisation, il est à retenir que tout malade qui présentera plusieurs symptômes et qui sera admis dans un hôpital, par exemple en cardiologie, pourra être suivi simultanément sans anicroche par plusieurs médecins (Exemple : un diabétologue, un urologue, etc.).

Au prorata de **3%**, le compte de la **Caisse de Promotion du Savoir**, institution susceptible d'être dirigée, soit par le Ministère de l'Enseignement supérieur, soit par celui de la Recherche scientifique et de l'Innovation, sera provisionné de 30 millions de FCFA. En amassant au fil des mois d'autres sommes, cette institution deviendra sans nul doute capable de promouvoir un tant soit peu le savoir, en offrant des bourses aux élèves et étudiants ; et, entre autres, en accordant des subventions aux chercheurs.

A raison de **3%**, il sera alloué 30 millions de FCFA à la **Caisse de Promotion de la Culture**, institution digne quant à elle d'être administrée par le Ministère des Arts et de la Culture. Les initiatives que mènera la **Caisse de Promotion de la Culture** (**CPC**) pourront être annuelles, afin que cette institution parvienne avant chaque événement à réunir des fonds assez considérables. Ainsi, on se félicitera, plus ou moins à long terme, des réalisations d'une certaine envergure.

Il sera versé au compte du **Toit Ancestral**, institution dont la seule existence sera un hommage aux valeurs traditionnelles, **7%** des recettes (1 milliard de FCFA) qui seront partagées, c'est-à-dire 70 millions de FCFA, qui reviendront aux Chefferies traditionnelles des 10 régions du Cameroun, à raison de 7 millions de FCFA pour chaque région. Il sera judicieux de s'en remettre aux Chefs traditionnels des régions ici concernées, d'autant plus qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Les Chefs traditionnels d'une région donnée, en tant que garants de leurs traditions, s'emploieront, avec le concours des notables de ladite région, à concevoir des programmes et à les mettre en œuvre à la faveur de l'argent dont ils disposeront, en vue non seulement de valoriser leurs us et coutumes, mais de les promouvoir à l'échelle nationale, voire internationale. Ainsi ressuscitera-t-on, grâce, entre autres, aux livres et représentations théâtrales, les contes et légendes d'autrefois dont on tirait des moralités. Dans tous les cas, les Chefs traditionnels pourront : faire tourner des films ou tout au moins des documentaires importants ; faire construire des écoles d'enseignement des langues locales, etc. Dans cette perspective, plusieurs fêtes émergeront et deviendront plus ou moins aussi notoires que le **Nguon** et le **Ngondo** qui par voie de conséquence seront davantage valorisés.

Tout compte fait, il apparaît que le **Toit Ancestral** sera une contribution inestimable à la promotion de l'Unité nationale sur la base de la diversité.

Pour **1%** des recettes devant être partagées, les médias (Télévisions, Radios, etc.) seront en droit de percevoir 10 millions de FCFA. Toutefois, il s'avère qu'il serait judicieux d'épargner cet argent pour y ajouter, au fil des mois, d'autres sommes, afin de pouvoir offrir au public, avec éclat, en principe chaque année, une **Soirée des Awards** pendant laquelle il sera récompensé un certain nombre de médias. En profitant de ladite soirée, on

pourra également rendre hommage à une ou plusieurs personnalités et/ou célébrités : hommes politiques, sportifs, hommes de science, etc.

En décrétant que l'offre ici faite à la **CUY** et la **CUD** n'est pas très opportune, le Gouvernement camerounais pourra opter pour l'exploitation de l'application **MonCarburant** par la **CNPS** (Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale), au profit des populations de toutes les régions du Cameroun, en fonction du barème présenté sur la page suivante.

1	CNPS	57%
2	La Bourse de la Charité	8%
3	La Bourse de la Santé	6%
4	La Caisse de Prévoyance pour les Sinistres et les Grèves	5%
5	La Caisse de Promotion du Savoir	3%
6	La Caisse de Promotion de la Culture	3%
7	Le Toit Ancestral	7%
8	La Soirée des Awards	1%
9	Autres	10%

Assimilable dans une certaine mesure à un jeu, on peut dire par ailleurs que la primauté de l'application **MonCarburant** sur les cartes carburant est non seulement d'ores et déjà perceptible, mais qu'elle est irréversible, car en faisant abstraction de ses caractéristiques, cette plateforme est susceptible d'être enrichie de toutes les fonctionnalités des cartes carburant et de bien d'autres.

Notes : Le présent projet est dédié au **Cameroun**, à l'**UA** (Union Africaine) et à l'**IAI** (Institut Africain d'Informatique), qui seront en droit de percevoir respectivement **15%**, **10%** et **5%,** des royalties en cas de son exploitation dans n'importe quel pays, excepté le Cameroun. A cet effet, la diplomatie camerounaise sera nécessaire, ainsi que le parrainage de l'**UA** et de l'**IAI**. Il est à noter que le projet **MonCarburant** relevant de l'informatique, il sera tout à fait possible de faire en sorte que sa gestion soit transparente.



Une pompe à essence

Concepteur du projet : Philibert Mboum
Liens : https://archive.org/details/mon-carburant

PROJET 2

L'application SAB : Une initiative inédite susceptible d'être exploitée au profit des populations de nombre de pays notamment en Afrique

----

Le cas du Cameroun

Contenu :

1 - Présentation

1 - 1 Objectif

A défaut d'être multiplateforme, l'application **SAB** (**S**anté, **A**liments et **B**oissons) sera mobile et éventuellement téléchargeable. Il convient de dire d'ores et déjà que son originalité résidera en partie dans ce qu'elle s'inscrira dans le cadre de la santé, l'alimentation et les boissons. Sur ce, elle permettra à toute personne majeure de créer un compte **SAB** qu'elle devra ensuite de temps à autre provisionner, afin qu'elle puisse, partout au Cameroun, sans argent liquide, payer les soins dans les hôpitaux, les médicaments dans les pharmacies, ainsi que les factures des laboratoires médicaux, sans faire abstraction de ce qu'elle sera en plus à même, toujours sans argent liquide :

- de prendre des repas et boissons dans les restaurants, les cafétérias, les grill-rooms, etc. ;
- d'acheter des aliments dans les marchés, supermarchés, boulangeries, etc. ;
- d'acheter des boissons (bières, vins, liqueurs, etc.) presque partout où elles sont vendues au Cameroun.

Outre ce qui précède, chaque souscripteur de l'application **SAB** aura, dans certains cas, la possibilité de commander en principe par téléphone, des repas, des boissons, etc., pour être servi où il souhaitera. A cet effet, les commerçants (dans les marchés ou non), les restaurants, les poissonneries, les débits de boissons, etc., auront à créer des comptes **professionnels**. Chacun de ces comptes indiquera l'activité ainsi que le nom

(raison sociale ou non) de la personne qui l'aura créé. En effet, chaque personne (physique ou morale) qui désirerait créer un compte **SAB professionnel**, devra se soumettre à fournir aux agents qui dans le cadre de la promotion de l'application **SAB**, parcourront les rues et scruteront les marchés, des informations sur son identité. En plus des comptes professionnels, il existera des comptes **SAB ordinaires**.

Pour activer un compte **SAB professionnel**, il pourra être exigé d'accepter au préalable les conditions d'utilisation de l'application, lesquelles devront, à bon titre, envisager des poursuites judiciaires, en cas de fausses déclarations.

2 - 1 Les caractéristiques

Les comptes **ordinaires**, c'est-à-dire ceux que créeront bon nombre de personnes qui n'exercent pas les activités s'inscrivant dans le cadre de l'objectif du projet, ne feront pas l'objet des retraits d'argent. En clair, après provisionnement, chacun de ces comptes ne pourra être utilisé qu'en cas de paiement, ou de transfert d'argent au profit d'un parent, un ami, etc. Seuls les comptes **professionnels** seront propres aux retraits d'argent, afin que ceux qui les créeront puissent tirer profit de leurs investissements.

Chaque compte, **ordinaire** ou **professionnel**, qui sera créé à la faveur de l'application **SAB**, fonctionnera sur la base de deux (02) sous-comptes : Le sous-compte **courant** et le sous-compte **programmation**.

Le sous-compte **courant** est celui qui devra être provisionné en vue de pouvoir non seulement faire des transferts au profit des parents, amis, et connaissances, mais surtout d'honorer, sans argent liquide, tout paiement dans le cadre de l'objectif du projet. Il s'agira de payer les soins dans les hôpitaux, d'acheter les médicaments dans les pharmacies, de régler les factures des laboratoires médicaux, de payer les repas dans les restaurants, d'acheter des boissons, d'acheter des vivres dans les marchés, etc.

Le sous-compte **programmation** sera quant à lui provisionné pour permettre grosso modo aux personnes qui se livrent à des prodigalités, au point d'être souvent incapables de prendre leurs repas, de remédier à cet état des choses, grâce à la programmation informatique, et d'avoir par ailleurs la possibilité de préparer sereinement certains événements importants, tels que les mariages.

2 - Fonctionnement

1 - 2 Disposition pratique

Afin de pouvoir profiter d'un compte **SAB**, il faudra bien entendu tout d'abord le provisionner, c'est-à-dire provisionner au moins l'un de ses deux (02) sous-comptes. Pour le faire, il sera possible de se passer des services d'Orange money et de MTN mobile money. Dans ce cas, chaque souscripteur de l'application aura à verser par moments de l'argent en principe aux gérants des bars qui disposeront des appareils à cet effet. Les sommes qu'on collectera seront sans relâche versées à une banque, en vue de la bonne marche de la présente initiative.

2 - 2 Comment utiliser un sous-compte courant ?

Tout souscripteur de l'application qui accèdera à son sous-compte **courant**, devra, pour s'en servir, opérer préalablement un choix entre deux éventualités : celle d'un transfert d'argent, ou bien celle d'un paiement.

L'option **« paiement »** donnera à chaque utilisateur de l'application, la possibilité d'acheter des aliments, des boissons, etc., en conformité avec l'objectif du projet. Après paiement par exemple dans une boulangerie, grâce à un téléphone portable, il sera envoyé au client, un SMS, en guise de reçu, lequel indiquera la raison sociale de la boulangerie, le listing des produits achetés, le montant et la date de l'achat. A noter que la boulangerie en question aura un compte **SAB** **professionnel**.

L'option **« transfert »** permettra d'envoyer de l'argent, en faisant preuve ou non de prévenances, à des amis, parents, etc. Pour chaque envoi, l'expéditeur devra en principe taper le numéro de téléphone du bénéficiaire. Ensuite, il indiquera le montant à transférer, et entrera son mot de passe, avant d'appuyer ou de cliquer sur « OK », pour valider l'envoi.

3 - 2 Comment profiter d'un sous-compte programmation ?

Ce sous-compte sera tout aussi très utile, d'autant qu'il permettra à n'importe quel utilisateur d'un compte **SAB** de limiter de temps en temps, à sa convenance, ses dépenses, grâce à la programmation informatique. Exemple : Un salarié qui disposera d'un compte **SAB** pourra décider de ne pas dépenser en un seul jour, plus de 10.000FCFA, pour son alimentation. A cet effet, le souscripteur devra mettre en vigueur automatiquement ce montant, grâce à la programmation informatique. Corollairement, il aura à provisionner son sous-compte **programmation** de 300.000FCFA, au cas où sa décision serait prise pour une période de 30 jours, période devant également être mise en vigueur automatiquement.

Tout souscripteur de l'application profitera à sa convenance de son sous-compte **programmation**. En effet, il pourra sans cesse concevoir et mettre en vigueur des programmes à la faveur de ce sous-compte. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'à l'expiration d'un programme quelconque, l'utilisateur de l'application qui l'aura mis en vigueur aura la possibilité de profiter d'un autre, c'est-à-dire un programme qui sera identique ou non à celui qui aura expiré. Il est important de relever que tout souscripteur de l'application qui entendra faire des achats et/ou des transferts, en tablant sur son sous-compte **programmation**, devra tout d'abord transférer de l'argent, de ce sous-compte dans celui qui en sera plus ou moins le pendant, c'est-à-dire son sous-compte **courant** qui sera destiné à lui permettre de faire les achats et de mener les opérations de transfert. Il ne sera pas indispensable de saisir un code pour faire le transfert envisagé, car la somme à prélever aura auparavant été mise en vigueur…

Un souscripteur généreux, (un « faroteur ») de l'application **SAB**, pourra mettre en vigueur automatiquement, un programme grâce auquel il sera à même de faire chaque jour, des dépenses jusqu'à concurrence de 200.000FCFA, voire beaucoup plus.

3 - L'intérêt du projet

1 - 3 L'intérêt à proprement parler

En faisant abstraction des exemples évoqués plus haut pour illustrer l'utilité des sous-comptes **programmation**, l'intérêt du projet quant à lui peut être mis en évidence au travers des exemples ci-après :

- Le cas d'un malade qui dans un hôpital à Yaoundé, reçoit de son fils à Douala, à la faveur de l'application **SAB**, un transfert d'argent qui sera non seulement salutaire mais très opportun, d'autant qu'il ne faudra point préalablement faire un retrait pour s'en servir ;
- Le cas d'un client, dans une pharmacie, qui téléphone à un ami, en vue d'un transfert d'argent ;

- Le cas d'un sportif réputé qui décide d'envoyer de l'argent à ses fans-clubs presque dans toutes les régions du Cameroun, pour célébrer simultanément et, le cas échéant, en visioconférence, une victoire.

Bien que les exemples susmentionnés soient édifiants, il apparaît qu'ils peuvent être revendiqués aussi bien par Orange money que par MTN mobile money. Quoi qu'il en soit, l'application **SAB** aura une longueur d'avance au détriment de ces entreprises, d'autant pour le moins que tous ceux qui feront des transferts d'argent grâce à cette plateforme, seront assurés que l'argent qu'ils enverront ne sera pas utilisé à d'autres fins ; et pourront, à ce sujet, exiger des reçus…Par ailleurs, il est important de souligner que le sous-compte **programmation** qui sous-tend quasiment tous les avantages du projet, participe en même temps de son originalité, de même que, entre autres, son objectif qui quant à lui délimite le champ de l'application **SAB**.

2 - 3 La rentabilité

En invoquant certaines statistiques, uniquement en ce qui concerne la consommation de la bière au Cameroun, on peut d'emblée affirmer que la rentabilité de ce projet ne peut être remise en cause. En effet, selon une publication de **KADJI News** en Août 2019, par Franck Eric NGASSAM, alors Directeur Commercial d'**UCB** (Union Camerounaise des Brasseries), **« le marché de la bière au Cameroun représente un volume de consommation supérieure à 6,5 millions d'hectolitres par an »**. Il y a lieu de préciser que cette consommation équivaut à 65 milliards de centilitres de bière, soit 1 milliard de bouteilles de bière de 65 cl chacune. Sur ce, en majorant le prix de la bouteille de bière de 20FCFA seulement, en dépit des avantages inestimables que l'application **SAB** offrira à ses souscripteurs, on obtiendra 20 milliards de FCFA, chaque année. Considérant que tous les Camerounais ne créeront pas des comptes **SAB**, ce chiffre devrait être divisé par exemple en 2. Dans tous les cas, il ne faut pas perdre de vue que la rentabilité du présent projet mérite d'être appréciée en tenant également compte du volet santé, y compris l'alimentation...

4 - Bon à savoir

Pour préparer sereinement un événement (mariage, anniversaire, etc.) devant avoir lieu par exemple dans six (06) mois, tout souscripteur de l'application **SAB** aura la possibilité de mettre en vigueur automatiquement un programme qui lui permettra d'obtenir l'épargne qu'il lui faudra et de s'en servir en temps opportun.

Afin que l'application **SAB** soit plus utilisée, au profit non seulement de ses souscripteurs mais de tous, les entreprises brassicoles au Cameroun (pour ne citer que cet exemple) pourraient s'arranger pour obtenir des accords en vue de la création des points de vente nocturnes. Ainsi, sur le tard, dans la nuit, un invité quelconque à un mariage qui s'avachit pourra témoigner sa générosité en se servant de son compte **SAB**, pour redonner de l'entrain à la fête.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que le titre du projet changera ipso facto, au cas où, on ajouterait à son objectif, le volet **« Transport ».** Transport urbain et/ou interurbain, etc. En somme, il est important de faire remarquer d'ores et déjà qu'à l'exception des statistiques, beaucoup de chiffres contenus dans ce document pourraient être modifiés.

Au cas où le Gouvernement camerounais l'accepterait, l'exploitation du présent projet certes sur toute l'étendue du Cameroun, sera cédée gracieusement et volontiers à la **CAMTEL**, afin que l'Etat en tire

directement profit de **60%**, en conformité avec le barème présenté ci-après, lequel tient compte d'autres institutions, desquelles une **Caisse de Prévoyance pour les Sinistres et les Grèves**.

1	L'Etat	60%
2	La Bourse de la Charité	10%
3	La Bourse de la Santé	5%
4	La Caisse de Prévoyance pour les Sinistres et les Grèves	4%
5	La Caisse de Promotion du Savoir	3%
6	La Caisse de Promotion de la Culture	3%
7	Le Toit Ancestral	4%
8	La Soirée des Awards	1%
9	Autres	10%

Après un mois « d'engrangement » de recettes qui s'élèveront par exemple à 700 millions de FCFA, il sera versé au Trésor public **60%** de cette somme, c'est-à-dire 420 millions de FCFA. Comme suite logique, après douze mois, soit un an, l'Etat disposera d'une somme de 5,040 milliards de FCFA.

Pour **10%,** la **Bourse de la Charité**, institution que devrait diriger le Ministère des Affaires sociales, sera en droit de réclamer 70 millions de FCFA. Destinée à accourir au secours des aveugles et invalides, cette institution parviendra, faute d'opter pour une autre solution, à répartir l'argent qu'elle percevra entre 2.000 personnes environ qui s'y inscriront (soit théoriquement à peu près 200 personnes dans chaque région du Cameroun), afin que chacune d'entre elles perçoive plus ou moins 35.000FCFA. En dépit de la modicité de cette somme, il devra être envisagé de la réduire tant soit peu, afin de tenir également compte tout au moins de l'amélioration de la santé des prisonniers.

Il sera versé à raison de **5%**, 35 millions de FCFA au compte de la **Bourse de la Santé**, une institution qui sera digne d'être administrée par le Ministère de la Santé publique. On amassera au fil des mois d'autres sommes, afin que cette institution puisse contribuer au mieux à l'amélioration de l'offre sanitaire. Sur ce, elle parviendra à faire réaliser des projets plus ou moins d'envergure, à l'instar de la digitalisation progressive des hôpitaux. Parmi les avantages de cette digitalisation, il est à retenir que tout malade qui présentera plusieurs symptômes et qui sera admis dans un hôpital, par exemple en cardiologie, pourra être suivi simultanément sans anicroche par plusieurs médecins (Exemple : un diabétologue, un urologue, etc.).

Pour **4%** des recettes devant être partagées, le compte de la **Caisse de Prévoyance pour les Sinistres et les Grèves** (**CPSG**), institution digne d'être placée sous la tutelle du Ministère de l'Administration territoriale, sera provisionné de 28 millions de FCFA. Après un an, la **CPSG** « engrangera » 336 millions de FCFA, somme qui pourra tout ou partie être mise à profit en cas de sinistre, ou pour apaiser une grève.

Au prorata de **3%**, le compte de la **Caisse de Promotion du Savoir**, institution susceptible d'être dirigée, soit par le Ministère de l'Enseignement supérieur, soit par celui de la Recherche scientifique et de l'Innovation, sera provisionné de 21 millions de FCFA. En amassant au fil des mois d'autres sommes, cette institution deviendra sans nul doute capable de promouvoir un tant soit peu le savoir, en offrant des bourses aux élèves et étudiants ; et, entre autres, en accordant des subventions aux chercheurs.

A raison de **3%**, il sera alloué 21 millions de FCFA à la **Caisse de Promotion de la Culture**, institution digne quant à elle d'être administrée par le Ministère des Arts et de la Culture. Les initiatives que mènera la **Caisse**

de Promotion de la Culture (**CPC**) pourront être annuelles, afin que cette institution parvienne avant chaque événement à réunir des fonds assez considérables. Ainsi, on se félicitera, plus ou moins à long terme, des réalisations d'une certaine envergure.

Il sera versé au compte du **Toit Ancestral**, institution dont la seule existence sera un hommage aux valeurs traditionnelles, **4%** des recettes (700 millions de FCFA) qui seront partagées, c'est-à-dire 28 millions de FCFA, qui reviendront aux Chefferies traditionnelles des 10 régions du Cameroun, à raison de 2,8 millions de FCFA pour chaque région. Il sera judicieux de s'en remettre aux Chefs traditionnels des régions ici concernées, d'autant plus qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Les Chefs traditionnels d'une région donnée, en tant que garants de leurs traditions, s'emploieront, avec le concours des notables de ladite région, à concevoir des programmes et à les mettre en œuvre à la faveur de l'argent dont ils disposeront, en vue non seulement de valoriser leurs us et coutumes, mais de les promouvoir à l'échelle nationale, voire internationale. Ainsi ressuscitera-t-on, grâce, entre autres, aux livres et représentations théâtrales, les contes et légendes d'autrefois dont on tirait des moralités. Dans tous les cas, les Chefs traditionnels pourront : faire tourner des films ou tout au moins des documentaires importants ; faire construire des écoles d'enseignement des langues locales, etc. Dans cette perspective, plusieurs fêtes émergeront et deviendront plus ou moins aussi notoires que le **Nguon** et le **Ngondo** qui par voie de conséquence seront davantage valorisés.

Tout compte fait, il apparaît que le **Toit Ancestral** sera une contribution inestimable à la promotion de l'Unité nationale sur la base de la diversité.

Pour **1%** des recettes devant être partagées, les médias (Télévisions, Radios, etc.) seront en droit de percevoir 7 millions de FCFA. Toutefois, il s'avère qu'il serait judicieux d'épargner cet argent pour y ajouter, au fil des mois, d'autres sommes, afin de pouvoir offrir au public, avec éclat, en principe chaque année, une **Soirée des Awards** pendant laquelle il sera récompensé un certain nombre de médias. En profitant de ladite soirée, on pourra également rendre hommage à une ou plusieurs personnalités et/ou célébrités : hommes politiques, sportifs, hommes de science, etc.

Notes : Le présent projet est dédié au **Cameroun**, à l'**UA** (Union Africaine) et à l'**IAI** (Institut Africain d'Informatique), qui seront en droit de percevoir respectivement **15%**, **10%** et **5%,** des royalties en cas de son exploitation dans n'importe quel pays, excepté le Cameroun. A cet effet, il va sans dire que la diplomatie camerounaise sera nécessaire, ainsi que le parrainage de l'**UA** et de l'**IAI**. Par ailleurs, il convient probablement de préciser que le projet **SAB** relevant de l'informatique, il sera tout à fait possible de faire en sorte que sa gestion soit transparente.

Concepteur du projet :Philibert Mboum
Lien : https://archive.org/details/app-sab